

# Réseau Capacitation Citoyenne

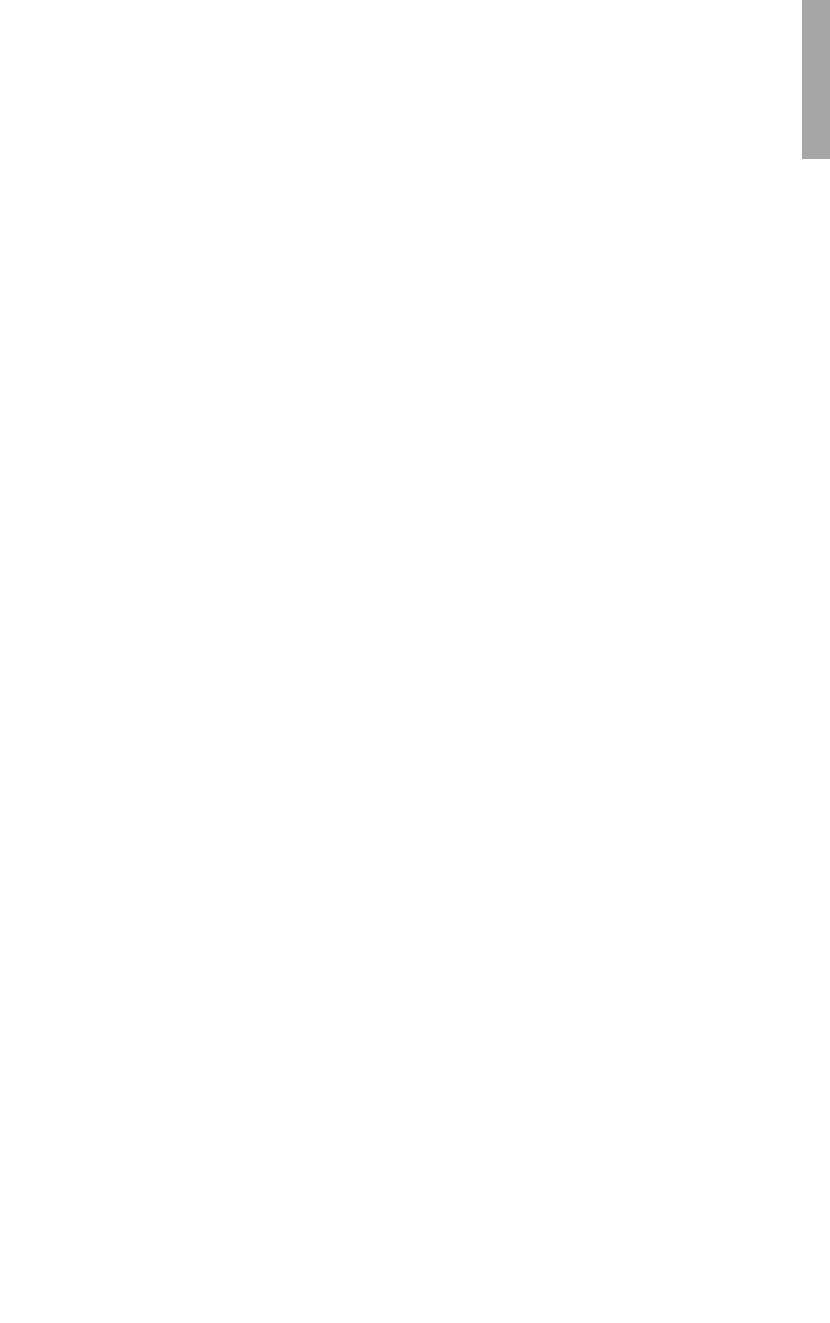
*Etude-Action pour la formation des habitants à la gestion urbaine et sociale de la ville*

Le "4C" à Eybens

Réseau Capacitation Citoyenne

## Le Conseil Communal de Consultation des Citoyens

Le "4C" à Eybens



<b>Préambule</b>	<b>1</b>
------------------	----------

---

<b>Le Conseil Communal de Consultation des Citoyens , le “4C” à Eybens</b>	<b>5</b>
--	----------

---

<b>Le “4C” et le réseau Capacitation Citoyenne</b>	<b>7</b>
--	----------

---

*Compte rendu des rencontres du “4C” et du réseau Capacitation Citoyenne des 5 avril, 11 mai et 7 juin 2000*

<b>Publics</b>	<b>8</b>
<i>Comment assurer une représentation de tous les secteurs de la commune ?</i>	

<b>Règles</b>	<b>11</b>
<i>Des règles codifiées dès le départ et respectées, ne permettent-elles pas de bien définir le rôle de chacun ?</i>	

<b>Influence sur l'action publique</b>	<b>15</b>
<i>Le 4 C a-t-il un impact sur la gestion de la ville par le conseil municipal ?</i>	

<b>Sujets abordés</b>	<b>18</b>
<i>L'éventail des thématiques abordées est-il ouvert ?</i>	

---

<b>Echelles de territoire</b>	<b>24</b>
<i>Le "4C" limite-t-il sa réflexion au seul territoire communal ?</i>	
<b>Réseaux</b>	<b>28</b>
<i>Comment le "4C" peut-il renforcer les dispositifs de citoyenneté de la commune ?</i>	
<b>Transformation des participants</b>	<b>30</b>
<i>Qu'apporte le "4C" à chacun de ses membres ?</i>	
<b>Animation</b>	<b>32</b>
<i>Comment est assuré le suivi du "4C" ?</i>	

---

## Préambule

**C**e livret fait partie d'une série. Il est une des cartes d'identité du réseau constitué dans le cadre de notre étude-action. Celle-ci met en relation, pour qu'elles se fécondent réciproquement, des expériences de formation à la gestion urbaine et sociale de la ville, menées au Brésil, au Sénégal et en France.

A Fortaleza au Brésil, en réponse à une demande d'organisations de base, le "Cearah Periferia", une ONG locale, a mis en place une formation de leaders de quartiers populaires pour leur permettre de devenir des interlocuteurs crédibles sur les questions urbaines.

Au Sénégal, des associations, notamment les “Associations Sportives et Culturelles”, qui ont pris en charge une part importante des responsabilités qui devraient être assumées par l’action publique, se regroupent pour créer autour du “CERPAC” un centre de ressources, de formation et d’échanges.

En France, les populations engagées dans des processus collectifs ne formulent que rarement des demandes explicites de “formation”. En revanche, certaines s’interrogent sur les moyens qui favorisent et améliorent leurs capacités à intervenir et participer à l’action collective, sur les chemins qui permettent à l’individu isolé d’être mieux armé pour pouvoir intervenir avec d’autres dans un projet social.

Nous n’avons pas trouvé dans la terminologie française le mot qui corresponde à ce type de processus. Mais les Brésiliens et les Sénégalais utilisent pour cela le terme de “capacitation citoyenne”, c’est-à-dire une démarche qui permet aux gens de renforcer et développer leurs capacités à exercer leur rôle de citoyen.

C'est donc à partir de cette notion que nous avons questionné des dispositifs de participation et de formation au Brésil, au Sénégal et en France pour révéler ce qui, dans leur mode d'action, contribue à une "capacitation citoyenne" pour améliorer les capacités des participants à transformer leur rapport personnel à l'implication dans des projets collectifs, voire même dans la gestion urbaine globale.

Des travaux préalables nous ont permis d'élaborer une série de questions :

- rencontres avec des dispositifs dans l'agglomération grenobloise et dans le Nord-Pas-de-Calais ;
- séminaire à Guédiawaye dans la banlieue de Dakar, avec des acteurs du Nord-Pas-de-Calais, de l'agglomération de Grenoble, de Fortaleza, de Porto Alegre ;
- auto-évaluations de "Ville et Participation Citoyenne" à Dunkerque et de "l'Atelier de Travail Urbain" à Grande-Synthe.

Nous avons ensuite rencontré les différents dispositifs deux ou trois fois, sur la base de cette liste de questions. La série de livrets est le résultat de ce travail mené par chacun des groupes rencontrés.

Après une présentation succincte de leur expérience, son contexte, son origine, son fonctionnement, le public touché..., une seconde partie restitue leurs débats à partir de la grille de lecture, sans interprétation.

Les participants à l'élaboration de ces livrets sont différents selon les dispositifs étudiés. Ce sont parfois tous les participants du dispositif, plus souvent quelques volontaires. Ils rassemblent quelques fois aussi des élus ou des professionnels, mais plus souvent seulement des "habitants" ou des membres d'associations.

Un livret final, élaboré après une rencontre générale de représentants de tous les dispositifs étudiés, propose une synthèse et une interprétation concluant l'étude-action.

La coordination de l'étude-action





# Le Conseil Communal de Consultation des Citoyens ,

## le “4C” à Eybens

**L**ors des dernières élections, en 1995, le maire d'Eybens, ville de moins de 10 000 habitants de l'agglomération grenobloise, met fortement l'accent sur le développement de la citoyenneté. Dans les années qui suivent, pour répondre à cet objectif, il propose trois structures, qui, correspondent chacune à des fonctions précises et s'adressent à un public différent : l'Université du Citoyen, lieu d'éducation à la citoyenneté où l'on peut approfondir des questions de société, les Conseils de Quartiers, qui permettent aux habitants de gérer leur territoire en lien avec la mairie et enfin le Conseil Communal de Consultation des Citoyens (4C) qui, au niveau de la commune, remplit un peu la fonction d'un conseil économique et social.



# Le “4C” et le réseau Capacitation Citoyenne

La rencontre entre le “4C” et le réseau Capacitation Citoyenne s’est déroulée sur trois séances : la première le 5 avril 2000 s’est résumée à une présentation publique de la démarche, la seconde le 11 mai 2000 a été une discussion approfondie avec les différents membres du “4C” et la troisième le 7 juin 2000 a donné lieu à une relecture attentive du texte par le bureau.

---

*Une partie de l'assistance lors des séances plénières du “4C”.*



# Publics

---

*Comment assurer une représentation de tous les secteurs de la commune ?*

**L**e “4C” comprend 4 collèges : le premier est composé de “personnalités qualifiées”, nommées par le maire et les présidents de chaque groupe politique en raison de leur implication dans la vie de la commune.

Le second, “vie économique”, est composé de personnes intervenant dans les secteurs industriels et économiques (commerçant, artisan, pharmacien, kinésithérapeute, Hewlett Packard...).

Le troisième, “vie quotidienne”, est composé de personnes investies dans les questions de vie quotidienne et d’animation de la commune (parents d’élèves, club de lecture, quatre jeunes de moins de 20 ans...).

le quatrième, “quartiers et environnement”, est composé de personnes concernées par l’aménagement et l’environnement (présidents de Conseils de Quartiers, bailleurs sociaux...).

Dans la mesure où les personnes désignées par leur structure ne doivent pas faire partie du bureau, on évite en partie le problème de notabilisation, reposant sur quelques têtes.

Le conseil municipal est statutairement représenté par deux élus, ce qui n'empêche pas qu'en fonction du sujet traité, le "4C" puisse inviter, pour information et discussion, l'élú concerné.

---

*Dans le journal municipal, suite à une demande du "4C", une page lui a été réservée. Il y publie ses avis. Ci-dessous, l'avis sur le schéma directeur.*



Au cours de l'année, de nouveaux participants pourvoient aux défections, ce qui permet d'effectuer une sorte de "turn-over", tout en assurant une certaine continuité.

Ces collègues et leur mode de désignation permettent d'innover les forces vives d'Eybens et assure une pluralité d'angles d'attaque et de points de vue.

Le "4C" se réunit en général en séance plénière toutes les six semaines avec une moyenne de vingt participants sur les trente-cinq membres qui le composent.

Son bureau se réunit au minimum quinze jours avant et définit la programmation des sujets et des réunions. Des groupes de travail sont formés en fonction des sujets traités.

*Des règles codifiées dès le départ et respectées, ne permettent-elles pas de bien définir le rôle de chacun ?*

**L**e maire a confié à une personnalité qualifiée l'élaboration du cadre de fonctionnement du "4C". Ces statuts ont ensuite été adoptés par le conseil municipal. Ils définissent les missions du "4C" qui doit donner un avis ou réaliser une expertise sur toutes les questions intéressant la vie de la commune et son développement. La manière dont le "4C" est saisi par le Maire est fixée dans ces statuts : de sa propre initiative, ou de celle de membres du conseil municipal, ou des membres du "4C" lui-même. Le maire écrit officiellement au "4C" pour lui demander un avis. Le "4C" dispose de six mois pour rendre ses conclusions.

En fonction des problèmes qui lui sont soumis, le bureau désigne le collège pilote qui forme un groupe de travail. Ce groupe de travail peut s'adjoindre des membres d'autres collèges et peut s'entourer de personnes compétentes extérieures.

Les conclusions donnent lieu à un avis officiel, débattu, puis adopté en séance plénière, lors d'un vote. Cet avis est ensuite transmis au conseil municipal.

Depuis la création du "4C", son président veille attentivement au respect des règles et rappelle en séance que le rôle du "4C" n'est pas de doubler le travail des services et des élus, mais d'apporter un avis argumenté sur les questions posées.

Les pièces écrites revêtent une grande importance, puisqu'elles sont en dernier ressort le principal véhicule de l'expression du "4C". Il en existe trois sortes : les comptes rendus des séances du Conseil, assez exhaustifs, et donc très riches, qui sont validés à la séance suivante si le quorum est atteint ; les comptes rendus de missions, rédigés par le président du groupe de travail mis en place expressément, présentés à l'assemblée plénière, discutés, amendés et soumis au



vote ; et les avis, en général assez courts, élaborés en assemblée plénière et eux aussi soumis au vote.

Toutes ces pièces écrites sont communiquées à la mairie. La discussion et la formulation d'un avis au cours des assemblées représentent un des moments forts du "4C", qui engage réellement des personnes provenant d'horizons très différents.

---

*Un Conseil de Quartier sur le terrain en discussion avec les Services Techniques. Les Conseils de Quartiers ont vu le jour suite au travail du "4C".*



Les règles de départ très claires sur les missions, la composition du groupe, les modalités de fonctionnement, respectées tant par la mairie que par le “4C”, sont au fil des années le garant du sérieux de la démarche et permettent aux différents participants de clairement identifier l’apport du “4C”.

Chaque année, le président du “4C” présente devant la majorité municipale le détail des positions prises pendant l’année écoulée.

# Influence sur l'action publique

*Le 4 C a-t-il un impact sur la gestion de la ville par le conseil municipal ?*

Il est affirmé dans les statuts, en gras, que le rôle du “4C” est uniquement consultatif. Il joue pourtant un rôle essentiel dans la vie eybinoise. L'action publique se nourrit des conclusions du “4C”. S'il en est ainsi, c'est essentiellement parce que cela correspond à une forte volonté politique du maire qui souhaite gérer la ville en mettant en oeuvre les propositions des différentes forces eybinoises. Il considère en quelque sorte le “4C” comme une “structure d'expertise citoyenne”. Ainsi, c'est à partir des conclusions du “4C” que s'est effectué le découpage de la commune en trois quartiers et que se sont mis en place les trois Conseils de Quartiers, en 1998.

Fin 99 le maire saisit le “4C” sur le bilan d'un an de fonctionnement de ces Conseils, la pertinence de leurs documents statutaires, leurs relations avec la ville. Le président du “4C” constitue un groupe de travail qui réalise sur plusieurs mois une expertise approfondie,

définissant une méthodologie, se penchant sur les statuts, épluchant leurs documents, auditionnant une quinzaine de personnes, élus, services municipaux, membres de ces Conseils et établissant un rapport de mission. Le “4C” souligne le manque de clarté existant entre ce qui relève de la municipalité et ce qui relève des Conseils de Quartiers entraînant un flou dans les processus de décision, il recommande d’adapter les outils de gestion et les moyens mis en oeuvre pour répondre aux demandes des citoyens, et de résoudre les contradictions mises en évidence.

En conclusion, le “4C” demande que la mairie fasse part de la façon dont elle compte se saisir de ces observations et à être informé des suites de cette démarche.

Cet exemple illustre parfaitement l’importance qu’a acquise le “4C”, tout en ne sortant pas de son rôle consultatif.

Par la pertinence de ses avis et le travail effectué, le “4C” devient incontournable : ceci ne fonctionne que parce qu’il existe une grande confiance, un respect réciproque, et un dialogue constructif entre le “4C” et la municipalité.

Dans le rapport de mission sur le bilan des Conseils de Quartiers, apparaissent deux notions que l’on trouve aussi dans le travail mené par le “4C” dans d’autres domaines, c’est “le droit de retour” et la “demande de suivi”. On est là dans une prise de conscience citoyenne : l’avis n’a de sens que, d’une part, si l’on sait ce que la municipalité va en faire, et d’autre part si dans le moyen terme il va être possible d’évaluer l’action. A Eybens, le maire a effectivement tenu compte des remarques formulées par le “4C”, et tout au long du processus l’a consulté pour réorienter son action : par exemple pour les Conseils de Quartiers et les emplois jeunes.

# Sujets abordés

---

*L'éventail des thématiques abordées est-il ouvert ?*

**L**es thèmes correspondent aux interrogations du maire et à son besoin d'approfondir un dossier, en tenant compte des souhaits des différentes composantes de la commune, avant de faire des choix. Le "4C" peut s'auto-saisir, mais cette disposition a rarement été utilisée, la réponse aux diverses sollicitations du maire et de sa majorité ayant, à elle seule, mobilisé le "4C".

Il y a toute une série de questions qui touchent directement la citoyenneté : les Conseils de Quartiers, l'Université du Citoyen, le Journal Municipal. Pour ce dernier point, la municipalité avait pris l'initiative de commander une étude à un cabinet extérieur pour savoir comment le journal était perçu et apporter des propositions d'amélioration.

Le cabinet avait mené l'expertise sous forme de table ronde avec des personnes tirées au sort sur les listes élec-

torales et des représentants des associations. La municipalité a aussi consulté le “4C” et en particulier lui a demandé de réagir à la nouvelle maquette du journal, ce qui a permis au “4C” de rappeler que malgré ses recommandations, il manquait encore une page rédigée par les jeunes, un courrier des lecteurs, et une rubrique régulière sur la vie économique de la commune.

---

*L'Université d'Été est un autre dispositif de citoyenneté eybinois. Le “4C” est régulièrement informé de ses travaux et donne un avis sur la démarche.*



Lorsque le conseil municipal travaille sur une question, il monte son propre groupe de travail composé d'élus et techniciens mais peut enrichir sa réflexion de l'avis du "4C".

Par exemple, concernant la Politique Culturelle de la ville, le conseil municipal se posait des questions de fond : Y a-t-il sur Eybens une diversité suffisante d'offre culturelle ?

Comment la ville peut-elle améliorer l'accès de tous à la culture ?

Comment soutenir les différentes formes de création culturelle, notamment locales ?

Le vœu du conseil municipal n'est pas que le "4C" réalise une expertise, ni qu'il redouble le travail du groupe de pilotage ville, mais qu'il apporte un avis au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion de la commune.



Le “4C” a mené sa réflexion d’une manière autonome, tout en demandant d’auditionner les élus et services en charge du culturel et en s’entourant de l’apport de spécialistes, en l’occurrence avec l’exposé d’un professionnel de l’Observatoire (national) des Politiques Culturelles.

Quant à l’élu, membre du “4C”, il a fait régulièrement le pont entre les questions précises de la commune et le “4C”. Par exemple, six mois après la première séance sur cette thématique, il a demandé au “4C” son avis sur la construction d’une nouvelle salle qui accueillerait de la musique, de la danse et des expositions.

Le “4C”, qui s’était informé et qui poursuivait sa réflexion depuis quelques mois, fut à même de formuler des questions et des remarques très pertinentes.

Un autre sujet a fortement mobilisé le “4C” dans la durée, c’est l’avis donné à propos des emplois jeunes, qui fait état de propositions précises et détaillées, portant sur les salaires, le temps de travail, la formation, la pérennisation, propositions que le “4C” a souhaité voir inscrites dans le cahier des charges de chaque emploi. De plus à l’occasion de ce travail, les membres du “4C”, à l’unanimité, ont exprimé la volonté de suivre l’évolution des emplois jeunes créés à Eybens.

C’est effectivement ce qui s’est produit, puisqu’au bout d’un an, les sept jeunes recrutés dans ce cadre, ainsi que leurs tuteurs, sont venus à l’invitation du “4C” présenter le contenu de leur emploi et leurs aspirations.

S'est instauré un débat très intéressant pour les deux parties, le "4C" posant des questions aux agents de médiation locale sur leurs difficultés à intervenir comme médiateurs dans les quartiers, et à l'initiative aux nouvelles technologies de l'information sur l'avenir de ce métier. Suite à cette rencontre, le "4C" a donné rendez-vous aux jeunes l'année prochaine. Il a demandé que le journal de la Ville leur donne la parole, et qu'ils soient entendus par les Conseils de Quartiers.

# Echelles de territoire

---

*Le "4C" limite-t-il sa réflexion au seul territoire communal ?*

**L**e maire saisit le "4C" non seulement sur des thématiques très diverses, mais aussi à toutes les échelles de territoire, et sur des questions engageant les différentes temporalités, le court terme, le moyen terme et le long terme.

Sur un micro territoire, engageant le court terme : la municipalité a demandé l'avis du "4C" sur un projet des services techniques de mise en zone bleue du centre de la ville. L'adjoint aux travaux et au patrimoine, ainsi que le directeur des services techniques sont venus exposer leurs propositions. Plusieurs remarques du "4C" présentées lors de la réunion ont donné lieu à un avis s'interrogeant sur l'utilité d'un tel projet, qui risquait de pénaliser les commerçants, et proposant en alternative de créer des parkings de dissuasion avec une signalétique appropriée, et de prolonger les lignes de transport en commun.

Sur la commune, engageant le moyen terme : sur la révision du POS, où notamment l'avis notifié du "4C" exprime « le souhait d'une simplification du langage des documents d'urbanisme pour qu'ils soient compris par tout le monde ». La plupart des sujets ont traité de la vie et de la gestion de la commune dans sa globalité.

---

*Les Conseils de Quartiers s'occupent de l'aménagement de proximité. Les présidents des Conseils de Quartiers sont membres du "4C".*



En dehors des sujets déjà abordés, comme le découpage de la commune en trois quartiers avec la mise en place de conseils de quartier, il faut aussi relever l'avis sur la nouvelle répartition des effectifs de police et de gendarmerie. Le "4C" a alors souligné que le passage en zone police risquait d'être plus efficace, vu la circulation de la délinquance, mais que les eybinois restaient attachés à la gendarmerie, plus proche des habitants.

Sur l'Agglomération et la Région Urbaine, engageant le long terme : depuis la mise en chantier du SDAU, le "4C" est tenu régulièrement informé, ayant eu l'occasion d'accueillir les techniciens chargés de ce chantier.

A la demande du collègue "vie économique", une séance a été consacrée au dossier de l'intercommunalité et plus particulièrement aux enjeux pour le monde économique du passage en communauté d'agglomération.

Le “4C” a invité le vice-président de la Communauté de Communes, chargé des affaires économiques. Celui-ci a expliqué les statuts et la charte de l’intercommunalité, développant longuement les conséquences du nouvel impôt d’agglomération : la taxe professionnelle unique (TPU). Les membres du “4C” ont demandé ce qui était prévu en matière de concertation avec la population sur les grands choix de politique sociale et économique, et ont attiré l’attention du vice-président sur la complexité des dossiers (Plan de Déplacements Urbains (PDU), Schéma Directeur, Communauté d’Agglomération).

Comment rendre accessibles ces options urbanistiques, qui conditionneront demain la vie de tout un chacun ?

# Réseaux

---

*Comment le "4C" peut-il renforcer les dispositifs de citoyenneté de la commune ?*

**A** Eybens, la multiplicité des réponses apportées aux questions de la citoyenneté et la manière dont les dispositifs correspondant à des publics différents s'enrichissent les uns les autres est une incontestable ressource.

Par exemple le "4C" a non seulement présidé à la naissance des Conseils de Quartiers, mais aussi est appelé à évaluer l'adaptation des services à cette nouvelle donne.

Les trois présidents des Conseils de Quartiers sont membres du "4C" et à ce titre répondent aux interrogations du "4C" sur la participation des gens, leurs relations avec les autres associations du quartier, etc... Le "4C" a demandé un rapport sur l'Université du Citoyen et lors de la discussion qui a suivi, il a émis un certain nombre de propositions concernant les thèmes et les moyens de mobiliser.



Par ce jeu continuels entre eux, les dispositifs sont réinterrogés et ne peuvent s'installer dans une démarche routinière.

---

*Le président du "4C" et l'élu, représentant du conseil municipal. Le président veille au respect des statuts.*



# Transformation des participants

---

*Qu'apporte le "4C" à chacun de ses membres ?*

**P**articiper au "4C", c'est une véritable école de citoyenneté au sens premier du terme, à savoir, s'occuper des affaires de la Cité.

Les participants acquièrent des compétences dans le domaine de la gestion urbaine au sens large du terme, dans la mesure où, avant de formuler un avis, ils ont la possibilité de faire intervenir des techniciens, des élus, qui leur apportent informations et matière à réflexion. Ils ont ainsi la possibilité de se forger une opinion éclairée. Les spécialistes qui ont eu l'occasion d'intervenir sont au cœur même des dossiers, le vice-président de la Communauté de Communes, le responsable du Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur, un professionnel de l'Observatoire National des Politiques Culturelles. Ce dernier, par exemple, a contribué à élever le débat par-delà les frontières eybinoises et à faire décou-

vrir la dimension d'agglomération dans les Politiques Culturelles.

Etant tenus de formuler des avis soumis au vote avant d'être transmis au conseil municipal, ils s'exercent à préciser leur pensée, tout en devant trouver une formulation majoritaire. La plupart du temps, le consensus a prévalu et le vote a été unanime, mais cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi à propos des emplois jeunes, plusieurs se sont abstenus : l'avis ayant obtenu la majorité, il a été transmis au conseil municipal.

Ce type de fonctionnement est à souligner. Le mode de désignation des collèges et de leurs représentants assure une profonde diversité de points de vue et la construction progressive d'un avis majoritaire est un haut exercice démocratique.

# Animation

---

*Comment est assuré le suivi du "4C" ?*

Le président assure un rôle prépondérant, il a conçu l'outil, veille au respect de l'esprit et de la lettre, pilote les réunions, fait procéder au vote. Sa personnalité, reconnue par tous, est en partie garante du poids qu'a pris le "4C". Une personne des services de la mairie assure le suivi, c'est à dire organise les assemblées plénières, contacte les intervenants, rédige les comptes rendus, et les avis qui sont ensuite amendés en plénière. En fait, la simple description de ces tâches rend mal compte du véritable binôme qui s'est instauré entre le président et la coordinatrice, qui partage complètement la conception du "4C". Il s'agit en dernière analyse d'un jeu, joué à plusieurs : le président, la coordinatrice, le maire, la Secrétaire Générale de la mairie, jeu où tous ceux qui interviennent sont intimement convaincus de l'importance de ce qui se passe là pour le développement de la démocratie sur la ville.



**Participants des rencontres du “4C” et du réseau  
Capacitation Citoyenne :**

Anne-Marie Auletto, Jean Baringou, François Baslé, Pierre Charlon, Michel Chovelon, Michel Deletraz, Pierre Grenier, Nadia Jeannet, Hocine Mahnane, Isabelle Marce-Fanton, Andrée Milesi, Annie Mouraille, Marcel Pissard, Daniel Pelillo, Mirtille Rébert, Natacha Rohmer, Maurice Tanche, Martine Toulotte.

**Rédaction du livret :** Martine Toulotte

**Contact du “4C” :** Annie Mouraille, Mairie d'Eybens  
Route de Bresson  
38320 Eybens  
Tél. 33(0)4 76 60 76 45  
Fax. 33(0)4 76 60 76 11  
e-mail : [mairie.ville-eybens@dial.oleane.com](mailto:mairie.ville-eybens@dial.oleane.com)

## L'équipe du réseau Capacitation Citoyenne :

**AGUR** (Agence d'Urbanisme  
de la Région Flandres Dunkerque)  
e-mail : com.agur@netinfo.fr  
Tél. : 33(0)3 28 58 06 30

Jean Ysebaert  
38, quai des Hollandais  
59 140 Dunkerque  
Fax : 33(0)3 28 59 04 27

**arpenteurs**  
e-mail : arpenteurs@free.fr  
Tél. : 33(0)4 76 53 19 29  
Fax : 33(0)4 76 53 16 78

Pierre Mahey  
9, place des Ecrins  
38 600 Fontaine

**AURG** (Agence d'Urbanisme  
de la Région Grenobloise)  
e-mail : martine.toulotte@wanadoo.fr  
Tél. : 33(0)4 76 28 86 00

Martine Toulotte  
21, rue Lesdiguières  
38 000 Grenoble  
Fax : 33(0)4 76 28 86 12

**CERPAC** (Centre d'Etudes et de Recherches  
Populaires pour l'Action Citoyenne)  
Tél. : (00)22/18 37 12 10

Sidiki Abdoul Daff  
e-mail : sidiki.daff@sentoos.n

**Periferia**  
e-mail : periferia@skynet.be  
Tél./Fax: (00)32/2 544 07 93

Patrick Bodart  
45, rue de Hollande  
B-1060 BRUXELLES

Conception graphique et réalisation : © « arpenteurs » 2000  
Toute reproduction autorisée sous réserve de citer la source.



# Réseau Capacitation Citoyenne

*Etude-Action pour la formation des habitants à la gestion urbaine et sociale de la ville*

Financement de l'Etude-Action :

Délégation Interministérielle à la Ville, UNESCO, Région Nord-Pas-de-Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque.

Financement de l'impression :

Région Nord-Pas-de-Calais, Communauté Urbaine de Dunkerque, Agence d'Urbanisme de la Région Flandres Dunkerque.

